

N° 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 03 OCTOBRE 2023**

N° 2023-91

Rapport d'activités OM 2022

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 03 octobre 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le trois octobre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Montagne, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	PERNOT Jean-Marie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	VUILLEMARD Catherine	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	BRESSON Elise	DAVOT Jean-Louis
SEGUIN Laurent	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
VALDENNAIRE Sylviane	JEANROY Yves	VERBAERE Ludovic
DAGUE Alain	MASSON Sylvain	

Absent(e)s : Mmes.LAPARRA Isabelle, MAIRE Françoise, CAILLAU Elise, Mr FORMET Arnaud,

Pouvoirs: Mme MAIRE Françoise donne pouvoir à Mr PINOT Régis
Mr SIGUST Jean-Marc donne pouvoir à Mme SARRE Vincent
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mr GROSJEAN philippe donne le pouvoir à Mr SANTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président expose :

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 a introduit la rédaction d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets à présenter par le représentant de l'E.P.C.I. à son assemblée délibérante.

L'article 1er alinéa 1 de ce décret prévoit que ce rapport doit être présenté à l'organe délibérant compétent au plus tard dans les six mois suivant la clôture de l'exercice concerné.

L'objet de cette délibération concerne le rapport annuel 2021.

Les communes membres de la Communauté de Communes des 1000 Etangs pour lesquelles cette dernière exerce la compétence en matière d'élimination des déchets, devront être destinataires de ce rapport en vue de sa prise en connaissance par les Conseils municipaux respectifs.

Le rapport comprendra l'analyse technique et financière.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2022 du service ordures ménagères,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à le transmettre pour information aux communes bénéficiant du service pour être soumis aux Conseils municipaux respectifs.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

N° 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 03 OCTOBRE 2023**

N° 2023-92

Rapport d'activités SPANC 2022

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 03 octobre 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le trois octobre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Montagne, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	PERNOT Jean-Marie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	VUILLEMARD Catherine	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	BRESSON Elise	DAVOT Jean-Louis
SEGUIN Laurent	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
VALDENNAIRE Sylviane	JEANROY Yves	VERBAERE Ludovic
DAGUE Alain	MASSON Sylvain	

Absent(e)s : Mmes.LAPARRA Isabelle, MAIRE Françoise, CAILLAU Elise, Mr FORMET Arnaud,

Pouvoirs: Mme MAIRE Françoise donne pouvoir à Mr PINOT Régis
Mr SIGUST Jean-Marc donne pouvoir à Mme SARRE Vincent
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mr GROSJEAN philippe donne le pouvoir à Mr SANTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif sont destinés à l'information des usagers et à la transparence de la gestion de ces services. Ils détaillent les activités réalisées durant l'exercice par la Communauté de Communes des 1000 Etangs pour sa compétence Assainissement Non Collectif.

Conformément aux articles L 2224-5 et L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2007-675 du 2 mai 2007,

Vu l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

Les communes membres de la Communauté de Communes des 1000 Etangs pour lesquelles cette dernière exerce la compétence en matière d'assainissement non collectif, devront être destinataires de ce rapport en vue de sa prise en connaissance par les Conseils municipaux respectifs.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2022 du service public d'assainissement non collectif,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à le transmettre pour information aux communes bénéficiant du service pour être soumis aux Conseils municipaux respectifs.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

N° 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 03 OCTOBRE 2023**

N° 2023-93

Annulations et réductions Antérieures OM

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 03 octobre 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le trois octobre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Montagne, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	PERNOT Jean-Marie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	VUILLEMARD Catherine	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	BRESSON Elise	DAVOT Jean-Louis
SEGUIN Laurent	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
VALDENNAIRE Sylviane	JEANROY Yves	VERBAERE Ludovic
DAGUE Alain	MASSON Sylvain	

Absent(e)s : Mmes.LAPARRA Isabelle, MAIRE Françoise, CAILLAU Elise, Mr FORMET Arnaud,

Pouvoirs: Mme MAIRE Françoise donne pouvoir à Mr PINOT Régis
Mr SIGUST Jean-Marc donne pouvoir à Mme SARRE Vincent
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mr GROSJEAN Philippe donne le pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président fait savoir à l'assemblée d'annuler ou réduire les factures de 2019, 2021 et 2022.
Il propose de régulariser cette opération en annulant ou réduisant le titre exécutoire.

Les annulations et réductions concernées sont imputées en dépense à l'article 673.

Cette opération annule et réduit les titres antérieurs suite aux personnes introuvables, aux erreurs de débiteurs ou personnes parties aux cours de l'année.

Les montants à déduire pour le **budget OM** s'élèvent à **873,50€ pour les annulations** et **133,33€ pour les réductions**. Les titres concernent les factures suivantes :

Certificat du 22 septembre 2023

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT	MOTIF
FAUCOGNEY	VAUGIER MOUGEL Fabienne	2022-221-006591	33,33€	Déménagement en septembre 2022
FRESSE	BASSERIE Patrice	2021-025-001357 2021-170-006606 2022-039-001289 2022-222-006622	25€ 25€ 25€ 25€	Facturé en RP au lieu de RS
Total des Réductions Antérieures OM			133,33 €	

Certificat du 22 septembre 2023

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT	MOTIF
FRESSE	MOUGENOT Suzanne	2019-105-004868	170€	Erreur de tiers
BEULOTTE	RIBLET Philippe	2019-082-000577	135,50€	Erreur de tiers
SAINT BARTHELEMY	PHEULPIN Emeline	2022-237-009843	50€	Déménagement en mai 2022
AMAGE	MANGIN Claude	2019-079-000213	93€	Déménagement en 2019
LA ROSIERE	GRANDIN Jacky	2022-229-007780	75€	Vente de la maison en avril 2022
MELISEY	JEANNEY Jean- François	2022-079-004898 2022-232-008430	50€ 50€	Décédé en janvier 2022
MELISEY	ROGEE Kelly	2022-080-005199 2022-233-008731	125€ 125€	Déménagement en 2021
Total des Annulations Antérieures OM			873,50 €	

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations comptables

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

N° 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 03 OCTOBRE 2023**

N° 2023-94

OM : Annulations et réductions 2023

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 03 octobre 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le trois octobre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Montagne, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	PERNOT Jean-Marie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	VUILLEMARD Catherine	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	BRESSON Elise	DAVOT Jean-Louis
SEGUIN Laurent	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
VALDENNAIRE Sylviane	JEANROY Yves	VERBAERE Ludovic
DAGUE Alain	MASSON Sylvain	

Absent(e)s : Mmes.LAPARRA Isabelle, MAIRE Françoise, CAILLAU Elise, Mr FORMET Arnaud,

Pouvoirs: Mme MAIRE Françoise donne pouvoir à Mr PINOT Régis
Mr SIGUST Jean-Marc donne pouvoir à Mme SARRE Vincent
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mr GROSJEAN philippe donne le pouvoir à Mr SANTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose aux conseillers communautaires les annulations de titres de recettes pour un montant de **960,50 €** et la réduction d'un titre pour un montant de **182,99 €** émis au titre de la redevance OM, pour l'année 2023.

Il précise que chaque réclamation a fait l'objet de pièces justificatives et a recueilli l'avis de la commission.

Les titres de recettes sont les suivants :

Certificat du 22 septembre 2023

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT	MOTIF
AMON ET EFFRENEY	BEYER Anthony	2023-007-000154	83,33€	Déménagement en janvier 2023
MALBOUHANS	BOURQUIN Johnny	3282301963	57,99€	Changement de bac en février 2023
LA PROISELIERE	DIEBOLT Claude	2023-022-002379	16,67€	Décès mars 2023
LA LANTERNE	HARTMANN Romin	2023-019-002110	25€	Facturé en RP au lieu de RS
Total des réductions OM			182,99€	

Certificat du 22 septembre 2023

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT	MOTIF
LA PROISELIERE	BRESSON Anne Laure	Titre 62	75€	Erreur de facturation
HAUT DU THEM	MONNOT Claude	Titre 77	50€	Erreur de facturation
BELONCHAMP	FAIVRE Catherine	2023-010-000475	50€	Déménagement en 2022
LA BRUYERE	RIBLET Audrey	Titre 81	135,50€	Erreur de facturation
MELISEY	RONY Nicolas	2023-026-003415	100€	Maison en rénovation
FAUCOGNEY	VAUGIER MOUGEL Fabienne	2023-015-001266	50€	Déménagement en 2022
SAINT BARTHELEMY	PHEULPIN Emeline	2023-030-004519	50€	Déménagement en 2022
LA ROSIERE	GRANDIN Jacky	2023-023-002455	75€	Vente de la maison en 2022
SERVANCE	THIEBAUT Jean Francois	2023-029-004110	100€	Vente de la maison en 2022
HAUT DU THEM	EL KOUFACHY Anne	2023-017-001760	50€	Déménagement en 2022
HAUT DU THEM	LAMBOLEY Yann	2023-017-001847	50€	Déménagement en 2022



	ROGEE KELLY	2023-026-003412	125€	Déménagement en 2021
MELISEY	JEANNEY Jean François	2023-026-003106	50€	Décès en janvier 2022
Total des Annulations OM			960,50 €	

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations comptables

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

N° 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 OCTOBRE 2023

N° 2023-95

Admissions en non-valeur : budgets OM et SPANC

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 03 octobre 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le trois octobre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Montagne, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	PERNOT Jean-Marie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	VUILLEMARD Catherine	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	BRESSON Elise	DAVOT Jean-Louis
SEGUIN Laurent	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
VALDENNAIRE Sylviane	JEANROY Yves	VERBAERE Ludovic
DAGUE Alain	MASSON Sylvain	

Absent(e)s : Mmes.LAPARRA Isabelle, MAIRE Françoise, CAILLAU Elise, Mr FORMET Arnaud,

Pouvoirs: Mme MAIRE Françoise donne pouvoir à Mr PINOT Régis
 Mr SIGUST Jean-Marc donne pouvoir à Mme SARRE Vincent
 Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle
 Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
 Mr GROSJEAN philippe donne le pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

La Trésorerie Principale de Lure a communiqué l'état de titre irrécouvrable, suite aux constats de carence des débiteurs. Ces constatations sont appuyées de PV de carence.

Le Président propose au Conseil Communautaire de statuer sur l'admission de la liste de créances.

Il s'agit principalement de créances dont le recouvrement n'est pas possible.

Créances éteintes et Admissions en non-valeur BP OM:

Les créances concernées sont imputées en dépenses à l'article 6541.

Cette opération éteint définitivement la dette du redevable.

Le montant global des créances en non-valeur est de **1665.15 € liste 5728220433**

Le montant global des créances en non-valeur est de **134.17 € liste 6387260333**

Les crédits nécessaires ont été ouverts à cet effet lors du vote du budget Primitif 2023.

Admission en non-valeur BP SPANC:

Les créances concernées sont imputées en dépenses à l'article 6541.

Cette opération éteint définitivement la dette du redevable.

Le montant global des créances éteintes est de **480.00 € liste 5736220533**

Le montant global des créances éteintes est de **344.00 € liste 6443300133**

Les crédits nécessaires ont été ouverts à cet effet lors du vote du budget Primitif 2023.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **ADMET** en créances en non-valeur communautaires dont le détail figure ci-dessus

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

N° 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 OCTOBRE 2023

N° 2023-96 Décision budgétaire modificative n°2 BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 03 octobre 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le trois octobre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Montagne, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	PERNOT Jean-Marie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	VUILLEMARD Catherine	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	BRESSON Elise	DAVOT Jean-Louis
SEGUIN Laurent	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
VALDENAIRE Sylviane	JEANROY Yves	VERBAERE Ludovic
DAGUE Alain	MASSON Sylvain	

Absent(e)s : Mmes.LAPARRA Isabelle, MAIRE Françoise, CAILLAU Elise, Mr FORMET Arnaud,

Pouvoirs: Mme MAIRE Françoise donne pouvoir à Mr PINOT Régis
 Mr SIGUST Jean-Marc donne pouvoir à Mme SARRE Vincent
 Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle
 Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
 Mr GROSJEAN philippe donne le pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire OM n°2 de l'exercice 2023, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Afin d'augmenter le chapitre 16 Emprunt, un virement de crédit est nécessaire du compte 2188 vers le compte 1641 pour un montant de 400.00 €

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euros		400.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		400.00 €
D 2188 : Autres	400.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	400.00 €	

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget annexe ordures ménagères, exercice 2023 mentionné dans le tableau ci-dessus

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

N° 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 03 OCTOBRE 2023**

**N° 2023-97
Attribution d'une subvention
« Habiter Mieux »**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 03 octobre 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le trois octobre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Montagne, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	PERNOT Jean-Marie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	VUILLEMARD Catherine	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	BRESSON Elise	DAVOT Jean-Louis
SEGUIN Laurent	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
VALDENAIRE Sylviane	JEANROY Yves	VERBAERE Ludovic
DAGUE Alain	MASSON Sylvain	

Absent(e)s : Mmes.LAPARRA Isabelle, MAIRE Françoise, CAILLAU Elise, Mr FORMET Arnaud,

Pouvoirs: Mme MAIRE Françoise donne pouvoir à Mr PINOT Régis
Mr SIGUST Jean-Marc donne pouvoir à Mme SARRE Vincent
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mr GROSJEAN philippe donne le pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Dans le cadre de la politique départementale du logement, le Conseil Communautaire a décidé d'aider les propriétaires occupants pour des travaux de rénovation énergétique répondant au programme Habiter Mieux.

La prime représente 15 % des travaux dans la limite de 10 000 € H.T. pour les bénéficiaires aux ressources très modestes (bases ANAH).

Cette prime vient en complément de la subvention « Habiter Mieux » de l'ANAH, de l'aide de solidarité écologique et de l'aide forfaitaire de 500 € du Conseil Départemental.

Une demande d'habitants de Melisey, pour des travaux d'amélioration de sa résidence principale (menuiseries extérieures, isolation intérieure, pompe à chaleur) d'un montant estimatif de 40 176.47 HT entre dans les critères d'attribution.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** de procéder à une demande de réservation de subvention à hauteur de 1 500.00 € pour le compte de **Madame Christine GUENON**, 19 hameau Les Gouttes 70 270 MELISEY au titre de l'amélioration de sa résidence principale. Une notification de subvention sera confirmée au propriétaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

N° 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 03 OCTOBRE 2023**

N° 2023-98

Micro-crèche de St-Barthélemy : plan de financement

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 03 octobre 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le trois octobre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Montagne, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	PERNOT Jean-Marie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	VUILLEMARD Catherine	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	BRESSON Elise	DAVOT Jean-Louis
SEGUIN Laurent	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
VALDENNAIRE Sylviane	JEANROY Yves	VERBAERE Ludovic
DAGUE Alain	MASSON Sylvain	

Absent(e)s : Mmes.LAPARRA Isabelle, MAIRE Françoise, CAILLAU Elise, Mr FORMET Arnaud,

Pouvoirs: Mme MAIRE Françoise donne pouvoir à Mr PINOT Régis
Mr SIGUST Jean-Marc donne pouvoir à Mme SARRE Vincent
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mr GROSJEAN philippe donne le pouvoir à Mr SANTIIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose,

La construction d'une micro-crèche est prévue à Saint-Barthélemy afin de répondre aux besoins des familles en termes d'accueil de la petite enfance.

L'estimation du maître d'œuvre quant à ce projet est de 431 644,00 euros HT en phase APS concernant la micro-crèche de Saint-Barthélemy.

Le plan de financement serait donc le suivant :

- CAF : 270 000€(62,55%)
- Contrat PACT II : 75 321,90€ (17,45%)

Reste à charge CCME : 86 329€ (20%)

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le plan de financement
- AUTORISE** le Président à mener l'ensemble des démarches pour percevoir les subventions publiques énumérées ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

N° 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 OCTOBRE 2023

N° 2023-99

LEADER 2023-2026 : Désignation de délégués

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 03 octobre 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le trois octobre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Montagne, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	PERNOT Jean-Marie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	VUILLEMARD Catherine	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	BRESSON Elise	DAVOT Jean-Louis
SEGUIN Laurent	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
VALDENNAIRE Sylviane	JEANROY Yves	VERBAERE Ludovic
DAGUE Alain	MASSON Sylvain	

Absent(e)s : Mmes.LAPARRA Isabelle, MAIRE Françoise, CAILLAU Elise, Mr FORMET Arnaud,

Pouvoirs: Mme MAIRE Françoise donne pouvoir à Mr PINOT Régis
Mr SIGUST Jean-Marc donne pouvoir à Mme SARRE Vincent
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mr GROSJEAN Philippe donne le pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte. ~



Le Président rappelle que LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen qui **soutient des projets innovants** situés dans les territoires ruraux.

A ce titre, il permet **de financer des projets par le FEADER** (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

Après avoir porté 2 précédents programmes :

- ✓ 2007-2013 - **125 projets** financés pour **1 880 000 €** de fonds européens
- ✓ 2014 -2022 - **36 projets** financés pour **2 773 400€** de crédits
- ✓

Le Pays des Vosges Saônoises a préparé en 2022 sa candidature à un 3ème programme.

La candidature à un 3^{ème} programme a été retenue en 2023. Le territoire disposera d'une enveloppe de

2 240 725€ de crédits FEADER pour la période 2023-2027.

Un comité de programmation est mis en place dont la mission principale est de sélectionner les projets qui pourront bénéficier d'une subvention.

Chaque communauté de communes doit désigner un titulaire et un suppléant pour nous représenter dans cette instance.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DESIGNE** Henri SAINTIGNY, en qualité de titulaire et Sylvain MASSON, suppléant
- **AUTORISE** le Président à faire les formalités nécessaires

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

N° 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 03 OCTOBRE 2023**

N° 2023-100

Création d'une régie d'avances pour les dépenses de fonctionnement

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 03 octobre 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le trois octobre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Montagne, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	PERNOT Jean-Marie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	VUILLEMARD Catherine	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	BRESSON Elise	DAVOT Jean-Louis
SEGUIN Laurent	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
VALDENNAIRE Sylviane	JEANROY Yves	VERBAERE Ludovic
DAGUE Alain	MASSON Sylvain	

Absent(e)s : Mmes.LAPARRA Isabelle, MAIRE Françoise, CAILLAU Elise, Mr FORMET Arnaud,

Pouvoirs: Mme MAIRE Françoise donne pouvoir à Mr PINOT Régis
Mr SIGUST Jean-Marc donne pouvoir à Mme SARRE Vincent
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mr GROSJEAN philippe donne le pouvoir à Mr SANTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président informe les délégués de la nécessité d'obtenir une régie d'avance pour mes « menues dépenses de fonctionnement » inférieures à 400 €.

Ces dépenses se feraient par carte bancaire sur un compte de dépôt de fonds au Trésor Public.

De cette façon, il est possible de faire des achats sur Internet et d'obtenir ainsi de meilleurs tarifs.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **VALIDE** la création d'une régie d'avance pour les menues dépenses inférieures à 400 €
- **AUTORISE** le Président à faire les formalités nécessaires

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

N° 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 OCTOBRE 2023

N° 2023-101

Charte de partenariat 2023-2026 Grand Site Massif Ballon d'Alsace

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 03 octobre 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le trois octobre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Montagne, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	PERNOT Jean-Marie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	VUILLEMARD Catherine	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	BRESSON Elise	DAVOT Jean-Louis
SEGUIN Laurent	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
VALDENNAIRE Sylviane	JEANROY Yves	VERBAERE Ludovic
DAGUE Alain	MASSON Sylvain	

Absent(e)s : Mmes.LAPARRA Isabelle, MAIRE Françoise, CAILLAU Elise, Mr FORMET Arnaud,

Pouvoirs: Mme MAIRE Françoise donne pouvoir à Mr PINOT Régis
 Mr SIGUST Jean-Marc donne pouvoir à Mme SARRE Vincent
 Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle
 Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
 Mr GROSJEAN philippe donne le pouvoir à Mr SANTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président informe que le label « Grand Site de France » est une marque déposée de l'Etat, gérée par le Ministère chargé de l'Écologie, inscrite au Code de l'environnement (art. L. 341-15-1) depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Cette labellisation est destinée à préserver, gérer et mettre en valeur des sites classés (art. L. 341-1 à 22 du Code de l'environnement), sites protégés pour leurs paysages remarquables connaissant une fréquentation élevée entraînant des dégradations du cadre de vie, des paysages, du patrimoine et de la qualité d'accueil.

Ainsi un Grand Site de France est un territoire remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles, dont la dimension nationale est reconnue par un classement d'une partie significative du territoire au titre de la législation sur la protection des monuments naturels et des sites qui accueille un large public et est engagé dans une démarche partenariale de gestion durable et concertée pour en conserver la valeur, l'attrait et la cohérence paysagère. L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur, répondant aux principes du développement durable.

Situé à l'extrême sud du Massif des Vosges, le Massif du Ballon d'Alsace fait l'objet d'une démarche de labellisation au titre des Grands Sites de France.

Depuis 2016, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV) anime l'Opération Grand Site du Massif du Ballon d'Alsace, qui a obtenu, fin septembre 2022, l'avis favorable de la Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages pour mettre en œuvre le projet et le programme d'actions sur la période 2021-2026 en vue de l'obtention du label Grand Site de France.

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV) et l'Etat, en tant que copilotes du Grand Site du Massif du Ballon d'Alsace en projet proposent aux collectivités parties prenantes du Grand Site d'affirmer leur engagement dans la démarche de labellisation Grand Site de France par la signature de la présente charte de partenariat sur la période 2023-2026.

Les signataires partagent la volonté commune d'agir en faveur d'un projet de territoire construit autour de la préservation et de la valorisation des paysages remarquables du Massif du Ballon d'Alsace. Ce projet de développement durable doit favoriser le développement touristique et économique, dans tous ses aspects, dans le respect des paysages qui fondent la notoriété et la valeur exceptionnelle et emblématique du site.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

-**AUTORISE** Monsieur Régis PINOT, Président de la, Communauté de Communes des 1000 Etangs à signer ladite charte qui fixe les objectifs communs et définit le rôle et les engagements de chacune des parties prenantes.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

N° 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 OCTOBRE 2023

N° 2023-102

DOJO au gymnase des 1000 Etangs à Melisey

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 03 octobre 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le trois octobre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Montagne, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	PERNOT Jean-Marie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	VUILLEMARD Catherine	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	BRESSON Elise	DAVOT Jean-Louis
SEGUIN Laurent	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
VALDENNAIRE Sylviane	JEANROY Yves	VERBAERE Ludovic
DAGUE Alain	MASSON Sylvain	

Absent(e)s : Mmes.LAPARRA Isabelle, MAIRE Françoise, CAILLAU Elise, Mr FORMET Arnaud,

Pouvoirs: Mme MAIRE Françoise donne pouvoir à Mr PINOT Régis
 Mr SIGUST Jean-Marc donne pouvoir à Mme SARRE Vincent
 Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle
 Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
 Mr GROSJEAN philippe donne le pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

La salle attenante au gymnase de Melisey sera transformée en Dojo, cette opération se déroulera en deux phases.

Une première phase sera consacrée au renouvellement des tatamis et au capitonnage des murs du futur dojo.

Cette transformation se déroulera au dernier trimestre de 2023.

Le coût financier de cette première phase sera porté à 80% par la Fédération de Judo, les 20% restant seront répartis entre un mécène privé (10%) et la CCME (10%) soit 3000€.

L'aide apportée par la CCME se fera sous la forme d'une subvention versée au club de judo utilisateur du dojo.

Une deuxième phase consistera en la construction d'un appentis permettant le stockage du matériel de gymnastique actuellement dans le dojo. Il sera livré pour septembre 2024.

Pour cette deuxième phase, le coût, estimé à 20 000€ sera porté par la CCME avec une subvention du Conseil Départemental.

Cette initiative outre le développement du club de judo permettra au collège de créer une classe judo, actuellement inexistante en Haute-Saône.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** ce projet de transformation de la salle attenante au gymnase en dojo selon les phases décrites ci-dessus

-**INFORME** que les crédits seront inscrits aux budgets 2023 et 2024 avec la répartition évoquée ci-dessus

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

N° 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU 03 OCTOBRE 2023**

N° 2023-103

TERRITOIRE D'INDUSTRIE

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 03 octobre 2023 pour la session ordinaire du mardi 6 juin 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le trois octobre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Montagne, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	PERNOT Jean-Marie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	VUILLEMARD Catherine	RIBAUD Alain
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	DEMANGE René
CALLEY Etienne	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	BRESSON Elise	DAVOT Jean-Louis
SEGUIN Laurent	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
VALDENNAIRE Sylviane	JEANROY Yves	VERBAERE Ludovic
DAGUE Alain	MASSON Sylvain	

Absent(e)s : Mmes.LAPARRA Isabelle, MAIRE Françoise, CAILLAU Elise, Mr FORMET Arnaud,

Pouvoirs: Mme MAIRE Françoise donne pouvoir à Mr PINOT Régis
 Mr SIGUST Jean-Marc donne pouvoir à Mme SARRE Vincent
 Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle
 Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
 Mr GROSJEAN philippe donne le pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

La Communauté de Communes des 1000 Etangs (CCME) participera à la deuxième phase de Territoire d'Industrie, dispositif porté par l'Etat et les Régions dont l'objectif principal est le soutien aux entreprises industrielles dans les bassins d'emploi ayant au moins 20% de leurs salariées dans le secteur secondaire.

Cette deuxième phase du programme territoire d'Industrie est recentrée autour de quatre axes :

L'innovation, la transition écologique, les compétences et le foncier.

Outre la CCME, le périmètre territoire d'Industrie intégrera localement les communautés de Communes de la Haute Comté, d'Héricourt, de Lure et de Luxeuil.

Un plan d'actions devra être proposé pour répondre aux besoins des entreprises industrielles de notre territoire en lien étroit avec les quatre axes énoncés ci-dessus.

Afin d'animer localement ce dispositif un poste territoire d'Industrie sera financé par l'Etat et les cinq communautés de communes concernées. Notre participation devrait s'élever à 3000€ annuellement.

Cette animatrice sera Mme BAK, issue de la CCI, déjà en poste lors de la première programmation.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **VALIDE** l'adhésion au deuxième programme Territoire d'Industrie
- **INSCRIT** au BP 2023 la somme nécessaire pour la participation de la CCME au poste d'animatrice territoire d'Industrie

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT